



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNES

CHAPITRE I – ACCUEIL

Art 1-1. L'espace jeunes est un lieu destiné aux jeunes Aïffricains de 11 à 17 ans. C'est un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute, d'échanges et d'activité.

Art 1-2. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

EN PÉRIODE SCOLAIRE	PENDANT LES VACANCES
Le vendredi : de 16h00 à 18h30 Le mercredi et le samedi : de 14h00 à 18h30	Du lundi au vendredi de de 14h00 à 18h30

Art 1-3. Les jeunes peuvent entrer au Vinc' et en sortir comme ils le souhaitent : ils ne sont pas sous la responsabilité des agents de la commune lorsqu'ils sont à l'extérieur du local.

CHAPITRE II - ACTIVITÉS

Art 2-1. Les activités réalisées au sein de l'espace jeunes, ou à l'extérieur, sont encadrées soit par l'animateur permanent, soit par un intervenant extérieur qualifié.

Art 2-2. Les activités programmées ne sont accessibles qu'aux jeunes qui s'y sont préalablement inscrits, avec l'autorisation des parents ou tuteurs.

Art 2-3. Le jeune devra respecter les horaires de l'activité à laquelle il s'est inscrit; il sera sous la responsabilité de l'animateur.

Art 2-4. Si le jeune quitte l'activité sans l'autorisation de l'encadrant, sa famille sera systématiquement prévenue.

CHAPITRE III - RESPECT DE SOI ET RESPECT DES AUTRES

Art 3-1. Le respect des personnes et du matériel est exigé dans l'enceinte de l'espace jeunes, mais aussi lors des sorties organisées par Le Vinc'.

Art 3-2. Ce respect sera exigé dans les relations entre jeunes et encadrants, entre jeunes et voisins, et entre jeunes.

Art 3-3. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du foyer.

Art 3-4. Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées dans le foyer, ainsi qu'aux abords.

CHAPITRE IV - SANCTIONS

Art 4-1. Dans le cas d'incivilités répétées, la famille sera prévenue !

Art 4-2. Toute dégradation de biens matériels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, fera l'objet d'une facture qui sera envoyée à l'intéressé.

Art 4-3. Dans le cas d'infraction aux lois pénales (comme la consommation de stupéfiant ou d'alcool, ou la réalisation de tags), les démarches correspondant au délit seront engagées.

INFORMATION À L'ATTENTION DES PARENTS ET DES JEUNES

L'espace jeunes Le Vinc', géré par la municipalité d'Aiffres, est un lieu d'accueil pour les 11-17 ans. Il a pour vocation d'aider les jeunes à développer leurs projets (sorties, loisirs, soirées à thèmes, camps...) et à les informer sur les sujets liés à leurs préoccupations.

A / INSCRIPTION

- L'inscription annuelle sera faite en présence des parents. Ne pas oublier d'apporter le carnet de santé de votre enfant.
- **Le coût est de 10 € par jeune.**
- L'inscription donne droit à une entrée libre dans l'espace jeunes durant 12 mois à compter de la date d'inscription.
- Dans le cas d'un non-respect du règlement intérieur par le jeune, le service municipal se donne le droit de l'exclure du local.

B / RESPONSABILITÉ

Votre enfant peut entrer au Vinc' et en sortir comme il le souhaite. Il n'est pas sous la responsabilité des animateurs territoriaux lorsqu'il est à l'extérieur.

L'équipe d'animation de l'espace jeunes Le Vinc'

NOUS CONTACTER



Espace jeunes -120 rue du Bourg - 79230 AIFFRES



05 49 32 19 07



levinc@ville-aiffres.fr



<https://www.facebook.com/aiffres.levinc>



https://www.instagram.com/le_vinc/